

Le Conseil des droits de l'homme approuve le remplacement du GTPA par un nouvel organe, par Les Malezer, FAIRA, Australie

J'ai le plaisir d'annoncer que, le vendredi 14 décembre 2007, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté la résolution instaurant un "mécanisme d'experts" sur les droits des peuples autochtones.

La résolution n'a pas formellement donné de nom à ce groupe. On peut donc de façon informelle l'appeler soit:

- Groupe de travail sur les droits des peuples autochtones
- Groupe d'experts sur les droits des peuples autochtones, ou
- Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Il me paraît probable que le nom retenu sera celui de "Groupe d'experts sur les droits des peuples autochtones" (GEDPA?) Ce nouveau mécanisme remplace le Groupe de travail sur les populations autochtones (GTPA) mis sur pied par l'ancienne Commission des droits de l'homme de l'ONU en 1982.

L'instauration de ce nouvel organe est importante à plusieurs titres:

(1) Il n'y avait aucune garantie préalable qu'un organe consacré aux questions autochtones voie le jour;

(2) D'autres groupes de travail oeuvrant sous les auspices de la Commission des droits de l'homme ont été soit réduits soit supprimés.

(3) A certains égards, le mécanisme d'experts jouit de davantage d'autonomie que l'Organe d'experts consultatif qui a remplacé la sous-commission;

(4) Le mécanisme d'experts a reçu le soutien de l'UE et du GEOA<sup>1</sup>, soit des pays qui s'étaient opposés à la poursuite du mandat du GTPA après la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

(5) Il est probable que le mécanisme d'experts comprendra des experts autochtones, nommés peut-être à la majorité, voire à l'unanimité.

(6) Le mécanisme d'experts contient dans son mandat le terme de "peuples autochtones", une première dans l'histoire des Nations unies, et il est associé à la Déclaration des droits des peuples autochtones;

(7) Des liens ont été établis avec le Rapporteur spécial et l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Le nouvel organe comporte 5 experts et se réunira cinq jours ouvrables chaque année, ce qui est dans la même ligne que l'ancien Groupe de travail. La première année cependant, sans doute celle se terminant en juillet 2008, le Groupe de travail se réunira trois jours.

---

<sup>1</sup> Groupe Europe de l'ouest et autres pays (dont USA, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande).

Le Conseil des droits de l'homme possède dorénavant des procédures formelles pour la nomination, la sélection et la désignation d'experts pour chacun de ses organes. C'est pourquoi il est d'une importance capitale que les délégations des peuples autochtones désignent des personnes selon la procédure officielle. Je ferai parvenir d'autres messages sur cette procédure.

Vous trouverez ci-joint la résolution du Conseil des droits de l'homme sur le nouvel organe d'experts sur les droits des peuples autochtones, telle qu'elle a été adoptée.